

# MISSION INSTITUTIONNELLE — ORGANISATION

**La mission organisation consiste à assumer la responsabilité de toute activité relevant de l'accueil collectif de mineurs organisées par la région ou par les structures locales d'activités de la région.**

Article 2.2 du Règlement Général

## Conditions

- Être adhérent.e de l'association
- Être âgé.e de 18 ans minimum
- Être élu.e au congrès régional
- Être nommé.e par le comité directeur



A noter : La personne est membre de l'équipe régionale et partage donc les différentes missions de cette dernière : suivi des groupes...

## La personne est garante

- De l'animation du réseau des responsables d'unité.
- Des moyens nécessaires à l'organisation des activités : administratif, logistique, formation, etc.
- De la qualité réglementaire et éducative des activités des différentes structures du territoire.
- Du processus de nomination des organisateur.ices, directeur.ices et responsables des structures locales ainsi que des activités de la région auprès des services de l'Etat (TAM).
- De la mise en œuvre des parcours de formation sur le territoire.

## La personne fait

- Fait le lien avec la SDJES pour l'organisation des activités de son périmètre.
- Réalise, aux côtés de l'équipe régionale, les validations des projets d'année et de séjours.

## Modalités d'élection

- Candidatures individuelles.
- Elu.es lors d'un vote à bulletin secret.
- Majorité absolue des personnes ayant émargé.
- Une même mission ne peut pas être assurée par deux personnes.
- Une même personne ne peut pas assumer plus de 3 missions institutionnelles d'une même structure

## Durée de mandat

On peut faire maximum 8 ans consécutifs (avec réélection tous les 2 ans). Après 8 années consécutives, on ne peut plus candidater pendant 2 ans.

## Une année d'organisation des activités au sein de l'asso

automne

hiver

printemps

été

**septembre - octobre :**  
contacter les **organisateur.ices** des SLA pour accompagner le lancement de l'année

**décembre - janvier :**  
relever auprès des groupes les **intentions de camps d'été**

**avril :** **participer** à la rencontre des équipes régionales

**avril :**  
entourer des référents péda, **accompagner la préparation des camps** d'été, à l'aide de ROADS

**juin - juillet :** **top départ des camps**, validation finale, suivi des projets du départ à l'arrivée

**septembre - octobre :**  
accompagner l'**élaboration du projet péda** et du calendrier annuel des SLA

**octobre :**  
relever auprès des groupes les **besoins en formation** des RU et RA

**congrès :** aux côtés de l'équipe régionale, **animer le congrès et porter le rapport d'activité**

**avril - mai :** organiser le tremplin pour **former les RU et RA** et **valider les projets des camps**, aux côtés de l'ER

**début juillet :**  
**vérifier les déclarations TAM** des activités d'année pour la rentrée